



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### psychiatres

Question écrite n° 20466

#### Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des psychiatres. Les psychiatres demandent vingt mesures d'urgence ; ils étaient réunis en états généraux à Montpellier. 2 000 praticiens dénoncent la grave crise du secteur. Venus de toute la France, 2 000 professionnels de la santé mentale, psychiatres, psychologues, infirmiers psychiatriques et travailleurs sociaux, se sont réunis jusqu'au samedi 7 juin pour dénoncer la crise grave de la discipline et débattre des conditions d'une « refondation de la psychiatrie dans une perspective humaniste ». À l'issue de trois jours de débats, les états généraux réclament notamment l'adoption de « 20 mesures d'urgence », dont un « budget spécifique national pour la psychiatrie », une augmentation du nombre de lits d'hospitalisation, le maintien du nombre actuel de psychiatres dans les années à venir et la formation urgente de 10 000 infirmiers pour combler les postes vacants. Afin de conjurer la crise théorique que traverse la psychiatrie, les participants se sont d'abord attachés à redéfinir la nature et les missions de la discipline. Alors que les pouvoirs publics englobent désormais cette spécialité dans le vaste champ de « la santé mentale », les états généraux ont vivement réfuté la tendance qui ferait des psychiatres des professionnels du bien-être, chargés de répondre à tous les symptômes de la souffrance sociale. Dans cette perspective, les participants des états généraux ont affirmé une conception de leur pratique centrée sur la relation thérapeutique entre le soignant et le patient. Ils rappellent par ailleurs que le manuel statistique et diagnostique des troubles mentaux (le DSM) édité depuis vingt ans par l'association américaine de psychiatrie, qui standardise l'approche des maladies mentales, « n'a pas vocation à théoriser la clinique psychiatrique ». Soucieux d'affirmer « la spécificité de la psychiatrie française », ils opposent à cette conception universaliste une « clinique du sujet » qui ne méconnaîtrait pas les « apports essentiels de la psychanalyse ». La pénurie touche également les services d'urgence qui gèrent le tout-venant de la souffrance psychique. Il lui demande donc de préciser sa position sur le sujet.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la spécificité de la psychiatrie française, sur la situation des psychiatres et sur la crise que traverse la profession, crise exprimée lors des états généraux de la psychiatrie qui se sont déroulés à Montpellier du 5 au 7 juin 2003. A la suite de cet événement, le comité d'organisation a été reçu par le ministre le 2 juillet et un travail engagé pour étudier les vingt-deux mesures demandées. Ce comité d'organisation était composé de la Fédération française de psychiatrie, de l'ensemble des syndicats de psychiatres et de la conférence des présidents de CME de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie, en lien avec les représentants de soignants infirmiers, psychologues et de travailleurs sociaux. Il ressort de cet entretien que les psychiatres, tout particulièrement, se sentent sollicités sur tous les fronts et mettent en avant une insuffisance de moyens au regard des multiples missions qui leur sont confiées. De fait, toutes les études épidémiologiques conduites à travers le monde retrouvent une prévalence ponctuelle de troubles psychiatriques en population générale située entre 15 et 20 % et une prévalence sur la vie entière de 30 à 40 % avec, en parallèle, une progression des conséquences sociales puisque, selon un rapport de l'école de santé publique de Harvard

demandé par la Banque mondiale et l'OMS en 1996, cinq des dix plus grandes causes de handicap dans le monde sont psychiatriques (dépression, trouble bipolaire, schizophrénie, trouble obsessionnel compulsif et alcoolisme). En France, même si l'on compte une des plus fortes densités de psychiatres au monde, de nouveaux troubles apparaissent dans le champ clinique et les conséquences économiques de cette morbidité s'avèrent considérables avec des dépenses consacrées à la santé mentale qui représentent 10 % des dépenses de santé (1 % du PIB). Cette rencontre a été l'occasion pour le ministre de réaffirmer que la prise en compte de la santé mentale constituait bien une priorité de santé publique et qu'il avait en ce sens, dès février 2003, confié à trois psychiatres une mission coordonnée par le Dr Cléry-Melin dont l'objectif est de proposer un vaste plan national d'actions pour la réorganisation de l'offre de soins en psychiatrie et la promotion de la santé mentale. Le rapport final a été remis récemment et sera disponible dans les jours prochains sur le site Internet du ministère.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Domergue](#)

**Circonscription :** Hérault (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20466

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2003, page 4954

**Réponse publiée le :** 27 octobre 2003, page 8294